

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du lundi 6 novembre 2017

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le lundi 6 novembre 2017, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

Etaient absents : M. Francis ARNOUD, M. Luc HISPART, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT

M. Luc HISPART donne pouvoir à M. Gérard GROSLAMBERT, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT donne pouvoir à M. Nicolas CONVOLTE

La séance est ouverte.

M. Paul FLAMÉRION : Mes chers collègues, le Président Bruno SIDO, réélu Sénateur de la Haute-Marne le 24 septembre 2017 et installé le 2 octobre 2017, a démissionné de ses fonctions de président du Conseil départemental le 31 octobre dernier. En application de l'article L.3122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Président du Conseil départemental. En l'absence de notre collègue Francis ARNOUD, auquel nous souhaitons un prompt rétablissement, il me revient d'ouvrir cette séance et de constater que le Conseil départemental de la Haute-Marne peut valablement délibérer. J'invite donc notre collègue Nicolas CONVOLTE, secrétaire de séance en tant que benjamin de notre assemblée, à procéder à l'appel des présents.

Monsieur Nicolas CONVOLTE procède à l'appel.

M. Paul FLAMÉRION : Je vous rappelle que le Président est élu à la majorité absolue des conseillers départementaux. Je précise que si la majorité absolue n'est pas atteinte par un candidat après les deux premiers tours de scrutin, il sera procédé à un troisième tour, et l'élection sera acquise à la majorité relative des conseillers départementaux. Pour le vote, il conviendra de passer dans l'isoloir, de remplir le bulletin mis à votre disposition, et d'apporter à l'urne devant

vous l'enveloppe dans laquelle vous aurez glissé votre bulletin. Avec le secrétaire de séance, nous procéderons au dépouillement. Je sollicite maintenant les candidatures : qui est candidat à la présidence du Conseil départemental de la Haute-Marne ? Nicolas LACROIX et Nicolas CONVOLTE sont candidats.

Mme Rachel BLANC : Monsieur CONVOLTE ne peut pas assurer le dépouillement s'il est candidat. Il faut le remplacer.

Monsieur Paul FOURNIÉ assiste Monsieur Paul FLAMÉRIION pour les opérations de vote.

Il est procédé au vote et au dépouillement.

Monsieur Nicolas LACROIX : 27 voix

Monsieur Nicolas CONVOLTE : 2 voix

Bulletins Blancs : 3

Bulletins Nuls : 1

Monsieur Nicolas LACROIX obtient la majorité absolue et est élu Président du conseil départemental de la Haute-Marne au premier tour du scrutin. Il est immédiatement installé dans ses fonctions.

M. le PRESIDENT : Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, chers collègues. Merci pour votre confiance. J'aurai tout d'abord une pensée amicale pour notre collègue Francis ARNOUD, aujourd'hui absent pour raisons médicales. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Vous venez de me confier la responsabilité de diriger cette belle maison ; j'en suis fier et très honoré. Etre devant vous aujourd'hui n'est pas le résultat d'une aventure personnelle. Depuis 16 ans et ma première élection au Conseil municipal de Bourdons-sur-Rognon, j'ai à mes côtés des femmes et des hommes d'exception, toujours là dans les bons mais aussi les mauvais moments. Je pense naturellement à ma famille, qui m'accompagne depuis le premier jour de mon engagement. Puis, il y a les fidèles, les amis, les compagnons de route. Beaucoup sont présents aujourd'hui ; je leur adresse toute ma reconnaissance et toute mon amitié.

Je remercie également tous ceux qui, depuis des années, ont compté à mes côtés : Luc CHATEL, Sophie DELONG, François CORNUT-GENTILLE, Charles GUENÉ, Christine GUILLEMY, et bien sûr celle qui fait équipe sur le canton de Bologne avec moi, ma collègue Brigitte FISCHER-PATRIAT. Enfin, je tiens à remercier plus particulièrement Bruno SIDO pour m'avoir fait confiance il y a 15 ans, mais aussi pour tout ce que j'ai appris à ses côtés, comme

collaborateur puis comme conseiller départemental. Je voudrais dire aussi publiquement que j'ai apprécié sa manière de passer la main : il nous a réunis pour nous demander qui était candidat à la présidence de cette assemblée, puis nous avons eu un mois de campagne. A aucun moment il n'a pris son téléphone pour appeler ou faire appeler en faveur de tel ou tel. Je tenais à nouveau à le remercier pour ce beau passage de relais.

Grâce à cette bienveillante neutralité, nous avons disposé de tout le temps nécessaire pour dialoguer sereinement. Le 27 octobre dernier, j'ai été désigné candidat du groupe majoritaire, à l'issue d'une primaire ouverte et transparente où chacun, en plaçant son bulletin dans l'urne, a exprimé librement sa volonté. A titre personnel, j'ai retenu de cette période intense la nécessité de former une équipe soudée et solidaire, ainsi que l'importance de l'écoute réciproque qui sera demain au cœur de la nouvelle présidence. Nous allons ensemble mettre en place cette nouvelle gouvernance avec moins de verticalité et plus d'interactivité.

Mes chers collègues, au cours des semaines passées nous avons beaucoup échangé, croisé nos regards pour dégager des perspectives d'avenir audacieuses à la hauteur des enjeux qu'il nous appartient collectivement de relever. « Collectivement » signifie par la mobilisation de tous au sein de la majorité, c'est-à-dire aussi par un esprit d'ouverture envers l'opposition. Je compte sur vous, sur votre expérience, vos idées, vos projets, pour impulser une nouvelle dynamique attendue par les Hauts-Marnaises et les Hauts-Marnais. Fort de cette légitimité, désormais à la tête du Département, collectivité bien gérée, en capacité d'agir et d'investir, je veux m'appuyer sur les collègues d'expérience tout en ouvrant grand les portes et les fenêtres pour qu'un souffle nouveau d'innovation marque les politiques publiques départementales.

Dans le cadre de l'action posée par la loi NOTRe, avec la perte de la clause de compétence générale au profit d'une montée en puissance sur les missions légales au premier rang desquels la solidarité sociale et territoriale, l'accompagnement des communes et de leurs groupements en investissant comme en ingénierie, sans oublier nos responsabilités dans le domaine des collèges, du monde associatif, des infrastructures de communication et de télécommunication, au-delà du champ de compétence, deux enjeux clefs me paraissent primordiaux. Le premier est le nécessaire renforcement de l'attractivité de la Haute-Marne ; le second concerne le développement de partenariats plus étroits avec la Région et avec l'Etat. Aussi, nous renforcerons notre présence aux réunions du Conseil régional ou au sein des différentes instances où l'Etat convie la collectivité.

Parmi les sujets d'importance, une attention soutenue sera portée au futur parc national, à Cigéo, au devenir de la centrale de Clairvaux et plus largement au maintien des administrations ainsi que des armées sur le territoire. Premier employeur privé du département, le groupe Lisi a conclu avec la SEM Haute-Marne Immo-bail un partenariat afin que soit bâti un vaste complexe adapté à ses activités. Le Département, pour l'heure actionnaire majoritaire, cède,

comme vous le savez, deux tiers de ses titres à la Région et à l'Agglomération de Chaumont. Monsieur le Président SIDO ne pouvant plus exercer cette responsabilité pour cause d'incompatibilité, je l'assumerai avec la même énergie. Le renouvellement aura lieu le 9 novembre prochain. Au vu de l'importance des enjeux économiques et sociaux, l'implication forte du Président du Conseil départemental me paraît naturelle. En termes de calendrier, nous sommes sur une hypothèse de livraison des bâtiments pour l'été 2020. La réussite de ce projet est impérative. Elle servira également d'exemple réussi pour d'autres groupes d'envergure désireux d'investir dans des territoires à taille humaine comme le nôtre.

Le deuxième dossier clef est celui du déploiement régional de la fibre optique. Les travaux devraient commencer fin 2018 et durer cinq ans. Ils seront menés par Losange, filiale de la société Altitude Infrastructures. Comme vous le savez, Losange louera notre réseau. Le coût de raccordement d'une prise dans la région est de 230 euros. Avec les aides de l'Etat et de l'Europe, les collectivités ont un reste à charge équivalent à 110 euros par prise. Ailleurs, les intercommunalités financent. Ici, nous devons discuter avec les partenaires pour trouver une juste clé de répartition.

Le troisième dossier majeur concerne Animal'Explora. Nous avons adopté le principe de la délégation de service public en juin. Je vous promets la plus grande transparence sur ce dossier, comme le président SIDO l'a toujours fait. Vous le savez, le département évolue dans un contexte national nouveau. Aussi, nous serons invités en 2018 à conclure avec Madame le Préfet un contrat pour assurer la stabilité des financements de l'Etat en échange d'une limitation entre 1,2 et 1,4 de la hausse des dépenses de fonctionnement. Les dépenses sociales seront-elles incluses ou exclues ? Pour l'heure, rien n'est acté. Les allocations individuelles de solidarité restent stables, qu'il s'agisse de l'APA, du RSA ou de la PCH. Leur progression reste inférieure à 1 % en rythme annuel.

En revanche, nous sommes confrontés au défi majeur qu'est l'accueil des mineurs étrangers non accompagnés, dont le chiffre est passé de 17 en juillet 2015 à plus de 60 aujourd'hui. Nos structures d'accueil sont saturées, l'association des départements de France se mobilise pour que l'Etat assume ses responsabilités, notamment financières. S'il faut dimensionner durablement nos capacités d'accueil à un niveau plus élevé, nous le ferons avec humanité. Cependant, en même temps, il convient que l'Etat traite les collectivités avec équité. Le prochain numéro de Ligne directe sera l'occasion de faire toute la lumière sur ce dossier sensible, pour éviter que certains n'attisent les peurs et l'intolérance face à de telles situations de détresse. La plupart de ces jeunes veulent s'insérer, et certains suivent avec succès les formations qui correspondent aux métiers en tension là où nous n'arrivons pas à pourvoir les postes. Si quelques dizaines de jeunes s'installent en Haute-Marne chaque année, n'est-ce pas une bonne nouvelle pour la démographie en berne ? Nous devons cependant revoir avec l'Etat les moyens de relever

ce défi et nous concentrer sur celles et ceux dont la minorité est avérée et qui ont le droit de se maintenir sur le territoire.

Je souhaite par ailleurs impulser personnellement dans les prochains mois le sujet, également majeur, du handicap, grande cause départementale pour laquelle je compte sur la mobilisation de tous.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, nos dépenses de fonctionnement devront rester globalement stables. Pour autant, nous allons remettre sur le métier nos habitudes et questionner nos pratiques. Peu après notre élection en 2015, le président SIDO a organisé un séminaire qui a mobilisé tous les services et tous les élus. 25 orientations en ont résulté. Il est temps, à mi-mandat ou presque, d'organiser un second temps de réflexion partagé au printemps 2018. Nous dresserons l'état des lieux et déciderons des orientations prioritaires à atteindre pour la seconde partie du mandat. Je souhaite que nous puissions, dans ce cadre, établir en amont un large éventail de bonnes pratiques et des expérimentations innovantes qui existent partout en France pour chacune de nos compétences.

La gouvernance de cette grande maison évoluera dans ces prochaines semaines. J'ai en effet présenté ce matin, à tous les membres de la majorité, mon projet de nouvelle présidence. L'objectif est simple puisqu'il consiste à renforcer l'animation interne des travaux du Conseil départemental. Pour ce faire, trois premiers vice-présidents seront chargés de faire vivre et d'animer trois pôles de travail thématiques, eux-mêmes composés de vice-présidents sur les champs de compétence de plusieurs commissions. Ainsi, le Président reste l'instance d'impulsion et d'arbitrage tout en laissant une certaine autonomie à chacun des pôles dans la transversalité. Cette approche facilitera le partage de l'information au-delà du cadre de chaque commission. Elle nourrira la réflexion nécessaire à l'élaboration de schémas départementaux.

Je souhaite, en effet, relancer la planification entendue comme l'ordonnancement rationnel de notre action sur une période de 3 à 5 ans selon les thèmes. Je pense par exemple aux équipements sportifs à proximité immédiate de nos collègues. L'évaluation puis la communication des résultats dans la transparence en sont les corollaires indispensables. Nous devons pour ce faire déterminer des critères d'évaluation et des indicateurs de performance. J'aurai l'occasion, au cours de la séance, de présenter plus en détail cet organigramme mis au point avec la plupart d'entre vous. Je me réjouis que les acteurs de la primaire aient accepté de jouer un rôle actif dans ce nouveau dispositif. Après le temps de la compétition, vient celui de la mise en ordre de marche au service de nos concitoyens.

Cette séance comporte sept rapports à l'ordre du jour, dont l'élection des vice-présidents et de la commission permanente, le champ des délégations du Conseil départemental à la Commission permanente ainsi qu'au Président, la constitution des groupes politiques des huit

commissions organiques et les représentations les plus urgentes à pourvoir. Des tableaux seront à votre disposition dans la journée, merci de vous y inscrire (avec deux commissions par élu au maximum, comme le prévoit le règlement intérieur).

Concernant les représentations, celles pourvues par délibération restent valables. Bien sûr, nous pouvons les modifier. Celles décidées par arrêté du Président conservent leur validité pour les personnes nommées ès qualités ; en revanche, lorsqu'il s'agit des représentants du Président, ces représentations cessent à l'issue de son mandat. Je vous propose de pourvoir aujourd'hui les plus urgentes, qui sont la CAO, la CDSP et le SDIS en particulier. Je vous annonce par ailleurs que le Président SIDO restera à la tête du GIP Haute-Marne. Il dispose de la connaissance des dossiers, notamment de Cigéo, des grandes entreprises de la filière énergétique et d'un accès privilégié aux décideurs nationaux par ses fonctions de parlementaire. Nous aurons l'occasion de nous retrouver en séance plénière le 24 novembre prochain. Je vous adresserai prochainement la liste des représentations à traiter. Merci par avance de réfléchir à la question afin que nous puissions gagner du temps en séance publique.

Je ne saurai conclure ce bref discours introductif sans saluer l'ensemble des agents du Conseil départemental. Je connais bien cette maison, ainsi que sa réputation très légitime de professionnalisme et de dévouement au service du public. Grâce à vos talents et à votre engagement à faire aboutir les projets portés par les élus, nous ferons de ces trois ans et demi une période stimulante et passionnante. Merci par avance pour votre mobilisation. J'aime convaincre, agir et réussir. C'est le programme que je vous propose pour la nouvelle période qui s'ouvre à nous. Je vous remercie.

Vote sur le nombre de vice-présidents et sur le nombre de membres de la commission permanente

M. le PRÉSIDENT : Le Code général des collectivités territoriales prévoit qu'aussitôt après l'élection du Président et sous sa présidence, le Conseil départemental fixe le nombre des vice-présidents et des autres membres de la commission permanente. Selon les textes, la commission permanente est composée du Président du Conseil départemental, de quatre à quinze vice-présidents, sous réserve que le nombre de ceux-ci ne soit pas supérieur à 30 % de l'effectif du Conseil départemental, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Pour la Haute-Marne, le nombre de vice-présidents est au minimum de 4 et au maximum de 10. Concernant le nombre de membres de la commission permanente, la jurisprudence ne fixe pas de nombre maximum. Ainsi, les 34 conseillers départementaux peuvent être membres de la commission permanente comme c'est le cas depuis de nombreuses années en Haute-Marne. Aussi, je vous propose de fixer le nombre de vice-présidents du Conseil départemental à 10, et le nombre de membres de la commission permanente à 34. Je vous invite à vous exprimer par un

vote à main levée.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Je vous remercie. Je vous propose une suspension de séance afin de déposer une liste de membres d'ici une heure. La séance est suspendue.

La séance est suspendue durant une heure. Elle reprend à 11h15.

M. le PRESIDENT : N'ayant reçu aucune autre liste que celle que j'ai déposée à la suite de la suspension de séance, je vais vous donner lecture de la liste de la commission permanente en précisant les fonctions de chacun. Sont membres de la commission permanente :

- En qualité de 1^{ère} vice-présidente en charge de l'animation du pôle Aménagement et Développement des Territoires : Anne-Marie NEDELEC, 1^{ère} vice-présidente déléguée à la contractualisation, aux appels à projet, aux relations avec les collectivités départementales et la Région Grand-Est ;
- En qualité de 1^{er} vice-président en charge du pôle des Ressources, Gérard GROSLAMBERT, en charge de l'animation du pôle Ressources, délégué à la réglementation, au personnel, et questeur ;
- En qualité de 1^{ère} vice-présidente en charge de la solidarité : Rachel BLANC, en charge de l'animation du pôle des Solidarités, déléguée à l'insertion sociale, à la protection de l'enfance et à la santé ;
- 2^{ème} vice-président en charge des finances : Stéphane MARTINELLI ;
- 5^{ème} vice-présidente en charge des partenariats avec les collectivités, Elisabeth ROBERT-DEHAULT ;
- 6^{ème} vice-président en charge des infrastructures et des bâtiments : Bernard GENDROT ;
- 7^{ème} vice-présidente déléguée aux personnes âgées et aux personnes handicapées : Marie-Claude LAVOCAT ;
- 8^{ème} vice-président en charge du monde associatif, de la culture et des sports : Paul FLAMÉRIION ;
- 9^{ème} vice-présidente déléguée à la vie collégienne et à la e-administration : Céline

BRASSEUR ;

- 10^{ème} vice-président en charge de l'environnement et du tourisme : Laurent GOUVERNEUR.

Sont également membres de la commission permanente Anne LEDUC, Paul FOURNIÉ, Karine COLOMBO, Jean-Michel RABIET, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Mokhtar KAHLAL, Véronique MICHEL, Jean-Michel FEUILLET, Mireille RAVENEL, André NOIROT, Fabienne SCHOLLHAMMER, Bruno SIDO, Catherine PAZDZIOR, Bertrand OLLIVIER, Astrid HUGUENIN, Francis ARNOUD, Yvette ROSSIGNEUX, Nicolas FUERTES, Anne CARDINAL, Luc HISPART, Nadine MARCHAND, Nicolas CONVOLTE, Laurence ROBERT-DEHAULT.

Je vais maintenant vous donner les noms des présidents de commission :

- Jean-Michel RABIET, 1^{er} vice-président de la I^e commission en charge des finances ;
- Anne LEDUC, présidente de la II^e commission en charge de l'attractivité des territoires et de la communication ;
- La III^e commission déléguée aux infrastructures et aux bâtiments sera présidée par Paul FOURNIÉ
- La IV^e commission déléguée aux partenariats et aux collectivités sera présidée par Karine COLOMBO ;
- La V^e commission en charge de l'environnement et du tourisme sera présidée par Brigitte FISCHER-PATRIAT ;
- La VI^e commission déléguée à la vie collégienne et à la e-administration sera présidée par Véronique MICHEL ;
- La VII^e commission en charge des solidarités sera présidée par Jean-Michel FEUILLET ;
- La VIII^e commission en charge du monde associatif, de la culture et des sports sera présidée par Mokhtar KHALAL.

Vous connaissez désormais l'organigramme, qui vous sera distribué. S'il n'y a pas d'intervention, je vais demander aux trois vice-présidents de me rejoindre.

Je vous propose de passer au quatrième point de l'ordre du jour relatif aux délégations d'attribution à la commission permanente.

Délégation du Conseil départemental à la commission permanente

M. le PRÉSIDENT : Les opérations électorales étant terminées, il nous faut à présent

procéder à l'examen de plusieurs sujets relatifs au fonctionnement du Conseil départemental. Le premier sujet concerne la délégation que l'assemblée entend donner à la commission permanente. Le code général des collectivités territoriales permet au Conseil départemental de déléguer une partie de ses attributions à la commission permanente, à l'exception de celles qui portent sur l'adoption du budget et des comptes, l'arrêté des comptes, la transmission du compte administratif aux représentants de l'Etat, l'adoption des mesures de redressement en cas d'exécution en déficit de budget, et l'inscription au budget de dépenses obligatoires.

Je vous propose de donner à la commission permanente, au sein de laquelle vous siégez tous, délégation pour toutes les affaires étrangères aux attributions réservées à l'assemblée départementale que je viens de citer. Je précise que l'assemblée ne sera pas pour autant dessaisie de ses compétences ; elle pourra toujours statuer sur l'ensemble des sujets qui lui sont attribués par la loi. Y a-t-il des observations ? (*Aucune.*) Je sou mets le point au vote.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Délégation du Conseil départemental au Président du Conseil départemental – délégation spécifique en matière d'emprunt et de gestion de trésorerie

M. LE PRESIDENT : Il revient à notre assemblée de se prononcer sur les délégations qu'elle entend me déléguer en tant que Président du Conseil départemental et qui relèvent largement des pouvoirs de gestion courante. Concernant la délégation en matière d'emprunt et de gestion de trésorerie, un rapport spécifique et détaillé sur l'état de la dette du Conseil départemental fin 2017 vous a été envoyé. Pour votre parfaite information, il retrace l'exercice de cette délégation depuis le 26 juin 2015. La liste et le détail des attributions qu'il vous est proposé de me déléguer, conformément aux possibilités offertes par les textes en vigueur, sont présentés à la page 11 du rapport. Il s'agit entre autres de me permettre au quotidien de conduire les affaires courantes de notre collectivité en matière juridique et financière, tout en rendant compte à la session la plus proche des décisions prises dans ce cadre. Le code des collectivités territoriales prévoit en effet que le Président informe le Conseil départemental des actes pris dans le cadre des délégations consenties, ce que je ne manquerai pas de faire.

Le renouvellement des délégations de pouvoir en matière d'emprunt et de gestion de

trésorerie permet d'optimiser la gestion de la dette en offrant une meilleure réactivité et une adéquation plus précise entre, d'une part le besoin de financement de la collectivité, d'autre part des offres bancaires dont la durée de validité est très limitée. L'objectif recherché est d'emprunter chaque année le montant strictement nécessaire à l'obligation réglementaire d'équilibre financier.

En conclusion, je vous propose de me déléguer, dans un souci de bonne gestion des affaires courantes, les 20 attributions listées dans le rapport I-3 conformément au code général des collectivités territoriales, de prendre acte des informations sur les conditions d'utilisation de la délégation de pouvoir du 26 juin 2015 en matière de gestion de la dette et de la trésorerie, et sur le bilan de l'état de la dette départementale à la fin de l'année 2017, ces informations ne donnant pas lieu à un vote, de renouveler la délégation de pouvoir accordée au Président du Conseil départemental dans le cadre de la stratégie d'endettement fixée et des conditions formalisées dans l'exercice de cette délégation pour la gestion des emprunts, des instruments de couverture pour les risques de taux, des contrats de trésorerie court terme et des dérogations aux obligations de dépôt de fonds auprès de l'Etat. Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune.*) Je sollicite donc votre vote.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Constitution des groupes politiques

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de créer un groupe que je nommerai « groupe de la majorité ». Y a-t-il des demandes de constitution de groupe ?

M. Nicolas FUERTES : Anne CARDINAL et moi-même allons constituer un groupe d'opposition sérieuse et constructive intitulé « Nouvelle Gauche ».

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Nicolas CONVOLTE : Nous souhaitons constituer un groupe Front National.

M. LE PRESIDENT : Quels sont les membres de vos groupes respectifs ?

M. Nicolas FUERTES : Pour la « Nouvelle Gauche », notre groupe sera constitué d'Anne CARDINAL et de moi-même.

M. LE PRESIDENT : C'est noté. Monsieur CONVOLTE ?

M. Nicolas CONVOLTE : Notre groupe sera constitué de Madame Laurence ROBERT-DEHAULT et de moi-même.

M. LE PRESIDENT : Très bien. Le groupe de la majorité sera quant à lui constitué de Francis ARNOUD, Rachel BLANC, Céline BRASSEUR, Karine COLOMBO, Jean-Michel FEUILLET, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Paul FLAMÉRION, Paul FOURNIÉ, Bernard GENDROT, Laurent GOUVERNEUR, Gérard GROSLAMBERT, Astrid HUGUENIN, Mokhtar KAHLAL, Nicolas LACROIX, Marie-Claude LAVOCAT, Anne LEDUC, Stéphane MARTINELLI, Véronique MICHEL, Anne-Marie NEDELEC, André NOIROU, Bertrand OLLIVIER, Catherine PAZDZIOR, Jean-Michel RABIET, Mireille RAVENEL, Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Yvette ROSSIGNEUX, Fabienne SCHOLLHAMMER et Bruno SIDO.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune*). Nous prenons donc acte de la constitution de ces trois groupes politiques. Je souligne que deux collègues n'appartiennent à aucun des groupes.

Constitution des commissions organiques – modification du règlement intérieur

M. LE PRESIDENT : Nous allons vous remettre sur table le règlement intérieur, lequel a été légèrement modifié à la suite de la constitution des commissions organiques. Compte tenu des compétences de la collectivité depuis l'adoption de la loi NOTRe, je vous propose de revoir le nombre et le champ d'intervention de ces commissions et de modifier par conséquent l'article 39 du règlement intérieur adopté le 2 avril 2015. Les nouvelles commissions sont les suivantes :

- I^e Commission : Finances, réglementation et personnel ;
- II^e commission : Attractivité du territoire et communication ;
- III^e commission : Infrastructures et bâtiments ;
- IV^e commission : Partenariat avec les collectivités territoriales ;
- V^e commission : Environnement et tourisme ;
- VI^e commission : Vie collégienne et e-administration ;
- VII^e commission : Insertion sociale et solidarité ;
- VIII^e commission : Monde associatif, culture et sports.

Par ailleurs, l'article 40 du règlement intérieur prévoit qu'un conseiller départemental ne peut appartenir à plus de deux commissions différentes au cours d'un même mandat. Pour éviter toute ambiguïté, je vous propose de modifier cette phrase en ajoutant le mot « même » avant « conseiller départemental » et de supprimer « au cours d'un même mandat ». De plus, afin que la composition des commissions soit équilibrée et que les affaires du département soient traitées avec efficacité, je vous propose de limiter le nombre de membres par commission et de compléter l'article 40 par la mention suivante : « les commissions à l'exception de la 1^{ère} commission sont composées au maximum de dix membres. » Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. Nicolas FUERTES : Comment allons-nous procéder lorsque plus de dix conseillers départementaux voudront participer à la même commission ?

M. LE PRESIDENT : Nous profiterons de la pause-déjeuner pour en discuter ensemble. Si nous n'arrivons pas à trouver d'accord au moment du vote des commissions organiques, un vote serait organisé afin de limiter le nombre de membres à dix. J'ajoute que la commission des finances étant particulière, nous avons demandé que son *numerus clausus* soit déplafonné et que l'ensemble des vice-présidents puissent y siéger. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. Paul FOURNIÉ : Je crois me souvenir que les vice-présidents du département sont membres de droit de la commission des finances, et que les membres de la commission des finances étaient peu nombreux. Les vice-présidents sont-ils toujours membres de droit de la commission des finances ou cela fait-il partie de leurs commissions obligatoires ?

M. LE PRESIDENT : Les vice-présidents sont invités à cette commission, mais n'en sont pas membres de droit.

M. Paul FOURNIÉ : N'ont-ils donc de voix délibérative qu'à la condition de s'inscrire à cette commission ?

M. LE PRESIDENT : Ils sont invités. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune*). Je soumetts donc au vote la modification de ce règlement.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Composition des commissions organiques

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de reprendre nos travaux. Les premiers vice-présidents de chaque pôle ne sont pas inscrits, étant membres d'office de leur pôle. Pour la I^e commission – Finances, réglementation, personnel – sont inscrits pour l'heure Paul FOURNIÉ, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Michel RABIET et Rachel BLANC. Les vice-présidents sont invités à cette commission. Y a-t-il d'autres candidats ? (*Aucun.*) Je vous propose de vous prononcer.

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

M. LE PRESIDENT : A la II^e commission – Attractivité du territoire et communication – sont inscrites Anne LEDUC, Fabienne SCHOLLHAMMER et Anne-Marie NEDELEC. Y a-t-il d'autres candidats ? (*Aucun*). Des modifications restent possibles jusqu'au 24 novembre.

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

M. LE PRESIDENT : A la III^e commission – Infrastructures et bâtiments – sont inscrits Anne CARDINAL, Bruno SIDO, Paul FOURNIÉ, Bernard GENDROT, Luc HISPART et Paul FLAMERION. Y a-t-il d'autres candidats ? (*Aucune*)

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

M. LE PRESIDENT : A la IV^e commission sont inscrits douze candidats. Nous allons retirer de la liste la vice-présidente Elisabeth ROBERT-DEHAULT. Sont candidats Nicolas FUERTES, Anne LEDUC, Mireille RAVENEL, Jean-Michel FEUILLET, Karine COLOMBO, Bernard GENDROT, Jean-Michel RABIET, Bertrand OLLIVIER, Gérard GROSLAMBERT, Nadine MARCHAND et Laurent GOUVERNEUR. Qui est disposé à retirer sa candidature en faveur d'une autre commission ? Sinon, nous passons au vote. Karine COLOMBO et Gérard GROSLAMBERT étant tous deux candidats à cette commission, Gérard propose d'y aller en auditeur libre. Je propose donc pour cette commission Nicolas FUERTES, Anne LEDUC, Mireille RAVENEL, Jean-

Michel FEUILLET, Karine COLOMBO, Bernard GENDROT, Jean-Michel RABIET, Bertrand OLLIVIER, Nadine MARCHAND et Laurent GOUVERNEUR.

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

M. LE PRESIDENT : Pour la V^e commission – Environnement et tourisme – dont le vice-président est Laurent GOUVERNEUR, sont candidats Céline BRASSEUR, Nicolas FUERTES, Fabienne SCHOLLHAMMER, Yvette ROSSIGNEUX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Nadine MARCHAND, Stéphane MARTINELLI, André NOIROT, Luc HISPART, Véronique MICHEL, Mireille RAVENEL.

Madame MARCHAND et Monsieur HISPART sont du même groupe. L'un d'entre eux souhaite-t-il se retirer ? Non ?

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

M. LE PRESIDENT : A la VI^e commission – Vie collégienne et e-administration – sont candidats Brigitte FISCHER-PATRIAT, Véronique MICHEL, Bertrand OLLIVIER et la vice-présidente Céline BRASSEUR.

André NOIROT est candidat. Y a-t-il d'autres candidats ? (*Aucun*)

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

M. LE PRESIDENT : A la VII^e commission, dont les vice-présidentes sont Rachel BLANC et Marie-Claude LAVOCAT, sont candidats Karine COLOMBO, Catherine PAZDZIOR, Astrid HUGUENIN et Jean-Michel FEUILLET.

La quantité ne faisant pas la qualité, c'est très bien ainsi.

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de faire des ajouts le 24 novembre.

A la VIII^e et dernière commission – Monde associatif, culture et sport – dont le vice-président est Paul FLAMERION, sont candidats Anne CARDINAL, Mokhtar KAHLAL, Astrid HUGUENIN, Gérard GROSLAMBERT, André NOIROT et Elisabeth ROBERT-DEHAULT.

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

Les huit commissions organiques étant en place, vous allez pouvoir vous mettre au travail dès demain.

Représentations du Conseil départemental au sein d'instances internes et d'organismes extérieurs.

M. LE PRESIDENT : Nous avons trois points à régler en urgence : la commission d'appel d'offres, la commission de délégation de service public, et le conseil d'administration du SDIS. Je vais vous proposer une liste pour la commission d'appel d'offres. Je précise que Madame RAVENEL étant absente cet après-midi, elle a donné pouvoir à Monsieur André NOIROT. La liste doit être distribuée. Gérard GROSLAMBERT sera le représentant du Président du Conseil départemental, et présidera cette commission d'appel d'offres comme il faisait auparavant.

La commission d'appel d'offres demande une grande disponibilité ainsi qu'une grande discrétion. Les candidats au poste de titulaire sont Paul FOURNIÉ, Stéphane MARTINELLI, Bertrand OLLIVIER, Anne LEDUC et Luc HISPART. Sont candidats à la suppléance Fabienne SCHOLLHAMMER, Francis ARNOUD, Anne-Marie NEDELEC, Catherine PAZDZIOR et Anne CARDINAL. Y a-t-il d'autres candidats ? (*Aucun*)

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

M. le PRESIDENT : A la commission de délégation de service public sont candidats pour être titulaire Paul FOURNIÉ, Yvette ROSSIGNEUX, Bernard GENDROT, Nicolas FUERTES

et Marie-Claude LAVOCAT. Sont candidats à la suppléance Paul FLAMERION, Bertrand OLLIVIER, Karine COLOMBO, Brigitte FISCHER-PATRIAT et Anne CARDINAL. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Aucune.*)

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

M. le PRESIDENT : Dernier point à l'ordre du jour, nous devons renouveler le conseil d'administration du SDIS. Comme je l'ai annoncé ce matin en réunion de majorité, je compte renouveler ma confiance à André NOIROT qui représentera le président du Conseil départemental et qui sera donc président du SDIS. Il s'y implique avec beaucoup de cœur, et je sais qu'il remplira sa fonction avec détermination.

Je vous propose comme titulaires André NOIROT, Astrid HUGUENIN, Stéphane MARTINELLI, Véronique MICHEL, Jean-Michel FEUILLET, Anne LEDUC, Jean-Michel RABIET, Fabienne SCHOLLHAMMER, Anne CARDINAL, Yvette ROSSIGNEUX, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Karine COLOMBO et Nicolas CONVOLTE. Sont candidats pour être suppléants Gérard GROSLAMBERT, Rachel BLANC, Catherine PAZDZIOR, Marie-Claude LAVOCAT, Laurent GOUVERNEUR, Bertrand OLLIVIER, Nicolas FUERTES, Bruno SIDO, Paul FOURNIÉ, Mireille RAVENEL, Bernard GENDROT, Paul FLAMERION et Francis ARNOUD.

Fabienne SCHOLLHAMMER : Je ne souhaite plus être titulaire.

Anne LEDUC : Moi non plus.

M. le PRESIDENT : Qui, parmi les candidats à la suppléance, est candidat pour être titulaire ? Nicolas FUERTES et Catherine PAZDZIOR. Fabienne SCHOLLHAMMER et Anne LEDUC deviennent donc suppléantes.

Bruno SIDO : Les suppléants le seront-ils dans l'ordre du tableau avec les titulaires, ou bien dans l'ordre énoncé ?

M. le PRESIDENT : Je laisse le président du SDIS répondre.

Le PRESIDENT du SDIS : N'importe quel suppléant peut remplacer n'importe quel titulaire.

Bruno SIDO : Cette réponse me convient parfaitement.

M. le PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune.*)

VOTE

Pour :	31
Contre :	0
Abstention :	0

M. le PRESIDENT : Je vous remercie, l'ordre du jour est maintenant épuisé. Je voudrais à nouveau vous remercier pour votre confiance. Je vous donne rendez-vous le 24 novembre prochain pour une séance plénière, où nous discuterons de toutes les représentations, et pour une commission permanente l'après-midi.

M. Bruno SIDO : Ce qui était prévu depuis le début de l'année est-il maintenu ou non ? Quand les orientations budgétaires auront-elles lieu ?

M. le PRESIDENT : Une séance plénière aura lieu le 24 novembre. Les orientations budgétaires seront étudiées le 15 décembre, et le budget sera traité fin janvier.

M. Bruno SIDO : Sur quel sujet la séance plénière de fin novembre portera-t-elle ?

M. le PRESIDENT : Elle permettra de balayer l'ensemble des représentations, et de traiter quelques dossiers.

M. Bruno SIDO : Une commission permanente est-elle prévue ?

M. le PRESIDENT : Oui, elle se tiendra à la suite de la séance plénière. J'ajoute que le calendrier des commissions devra être réélaboré.

La séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 15 décembre 2017,

Le Président du conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT